



CCIG info

Bulletin d'information de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Grand Genève

Nathalie Hardyn a été élue présidente du collège économie du Forum d'agglomération du Grand Genève. **PAGE 3**

Innovation

La semaine de l'entrepreneuriat a permis de rappeler le dispositif d'aide Innosuisse. **PAGE 5**

Formation

La CCIG s'associe à Cursus Formation pour proposer des cours en management et leadership. **PAGE 6**

REMI(COM)
 LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES
LE SPÉCIALISTE EN TRANSMISSION D'ENTREPRISES
 www.remicom.com - 022 700 22 22

Nous créons votre société en Suisse pour seulement **CHF 999.-**
STARTSARL.ch

 **BESOIN D'ARGENT POUR VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ?**
www.creditprofacile.ch

Énergie

Réaction au risque de black-out électrique

La question de l'énergie, et plus particulièrement celle de l'électricité, fait débat ces derniers temps. En effet, l'approvisionnement en énergie est soumis à de profondes mutations en raison de l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et des efforts entrepris vers la décarbonisation.



Cette transition énergétique signifie une augmentation des besoins en électricité, qui est susceptible de menacer la sécurité d'approvisionnement en hiver. Ce d'autant plus que les pays voisins s'engagent également dans des transitions à même

de perturber le marché et les possibilités d'importation d'énergie. Cerise sur le gâteau, les pays de l'Union européenne devront réserver 70 % de leur production en priorité aux autres pays européens, ce qui fera de la Suisse un pays tiers

en l'absence d'accord spécifique. Cette problématique ne date pas d'aujourd'hui, le risque d'approvisionnement électrique ayant été revu à la hausse en 2019 déjà.

L'audit de la Cour des comptes

À Genève, la Cour des comptes s'est autosaisie de cette problématique et a rendu un audit dès 2016. Selon elle, une rupture majeure de l'alimentation électrique peut se caractériser soit par un black-out total, où plus de courant n'est disponible, soit par une pénurie, c'est-à-dire un déficit d'électricité par rapport à la demande. Compte tenu de ses impacts, la rupture majeure d'alimentation fait partie des menaces existentielles pour la population.

À la suite de cet audit, il a été évalué que le risque était bien géré par SIG mais que le canton disposait encore d'une marge de progression. C'est ainsi que la Cour avait émis trois recommandations. La première était de dresser un premier inventaire des infrastructures/établissements à protéger en cas de délestage. La Cour définissait les infrastructures critiques comme les ouvrages permettant d'assurer l'approvisionnement en biens et prestations essentiels ainsi que ceux dont les activités sont considérées comme dangereuses. Cette recommandation a été suivie par le canton. La deuxième était que SIG et le Conseil d'Etat valident cet inventaire pour avoir une base de travail commune, ce qui a été fait. La troisième était la mise en place d'un plan d'action dont la synthèse figure

dans le tableau en page 2. Cette recommandation est la plus complexe et le suivi de la troisième recommandation est plus ardu.

Le suivi de la troisième recommandation

Depuis le dernier rapport de suivi du 30 juin 2019, on ne dispose d'aucune information publiquement accessible. Plus de deux ans après, une question urgente a donc été adressée au Conseil d'Etat par Vincent Subilia, député et directeur général de la CCIG. Dans sa réponse du 10 novembre 2021, le Conseil d'Etat mentionne deux actions prises: une enquête sous forme de courrier envoyé en juin 2021 aux sites critiques, et dont les conclusions ne semblent pas avoir encore été tirées, et un workshop du dispositif ORCA-

suite page 2

P_{+R} + unireso = 

Vos équipes aux meilleures places !
 Avec notre offre P+R, tout le monde y gagne

Dès CHF 720.-
 TTC/an
 Stationnement + Transports publics
 Tout Genève

Tous les détails sur www.geneve-parking.ch

FONDATION DES PARKINGS

VINCENT SUBILIA
Directeur général



Votation du 28 novembre: résultats mitigés

Au plan genevois, la CCIG ne peut que déplorer le refus du projet de loi modifiant les horaires d'ouverture des commerces. Malgré les temps difficiles que les commerçants genevois ont traversé durant ces deux années de crise, une majorité des citoyens a refusé de leur apporter la modeste bouffée d'oxygène dont ils avaient besoin pour s'adapter à l'évolution des habitudes de consommation de la clientèle. En effet, les commerces locaux font face, aujourd'hui plus que jamais, à la rude concurrence de la vente en ligne et des commerces français, souvent moins chers et ouverts plus longtemps.

Alors que ce vote négatif met également un terme à la possibilité d'ouvrir trois dimanches par année, en particulier avant les fêtes de fin d'année – une expérience qui s'était pourtant déroulée à la plus grande satisfaction des clients et des commerçants –, le tourisme d'achat continuera malheureusement à avoir de beaux jours devant lui. Il devient donc d'autant plus urgent que l'ensemble des acteurs accélèrent les réflexions afin de dynamiser le tissu économique local dans le centre de Genève.

Au plan fédéral, l'acceptation de la loi COVID-19 a, pour sa part, constitué un motif de satisfaction. Créant les bases légales permettant au Conseil fédéral de prendre des mesures de lutte contre la pandémie, elle règle notamment l'octroi des aides aux secteurs et aux travailleurs les plus touchés par la crise et prévoit les dispositions liées à l'utilisation du certificat COVID.

Il est heureux que les votants ne se soient pas laissés aveugler par la polémique autour du certificat au risque de jeter le bébé avec l'eau du bain. Des mesures essentielles en faveur des secteurs les plus touchés resteront donc en vigueur, en particulier celles relatives à l'indemnisation des organisateurs de manifestations publiques d'importance supra-cantonale qui ne peuvent ou n'ont pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Ayant œuvré, au plan politique, pour que les indemnités répondent autant que possible aux préjudices causés par les restrictions sanitaires, la CCIG se félicite de ce résultat. Ainsi que le démontre l'évolution actuelle, le soutien à l'économie demeure nécessaire, alors que le retour des restrictions assombrit les espoirs de reprise durable.

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

GE* en 2022. Ce dernier devait avoir lieu en 2020, mais a été reporté en raison de la pandémie. Il est à noter que le délai indiqué dans le dernier

rapport de la Cour des comptes était fixé au 31 décembre 2019, soit bien avant le confinement de Wuhan le 23 janvier 2020. En d'autres termes,

le canton a certes procédé à divers ajustements, mais une part importante du travail en matière de préparation reste à effectuer. ■

Synthèse de la troisième recommandation

Recommandation n°3	Délai initial	Dernier délai	Effectué	Réponse Conseil d'Etat 10.11.2021
Mettre à jour l'analyse des risques Kataplan: mise à jour des risques (par exemple celui de pénurie d'électricité) et de leurs conséquences opérationnelles et financières	30.06.18	N/A	Oui 19 juin 2018	N/A
Dresser l'inventaire des infrastructures cantonales critiques dans le cadre de la démarche PIC	30.06.18	N/A	Oui 2019	N/A
Identifier les faiblesses en matière de prévention et de préparation aux situations d'urgence	30.06.18	31.12.19	Inconnu	Une enquête par courrier a été envoyée aux exploitants d'infrastructure critique
Elaboration des plans d'action en fonction des faiblesses	30.06.18	31.12.19	Inconnu	Le canton identifiera les secteurs nécessitant des adaptations. À ce jour, un réseau de communication de secours et de carburant pour les services d'urgence est en place
Réaliser les exercices correspondants	30.06.18	31.12.19	Inconnu	Un workshop du dispositif ORCA-GE est prévu en 2022

Commerce

Grands et petits commerces: une question de synergies

La féroce concurrence qui opposerait grands et petits commerces dans les villes n'est qu'un cliché. Les grandes surfaces situées dans les centres-villes agissent en réalité comme des « locomotives » pour le commerce de détail.

Concrètement, plus les commerces ouverts en centre-ville sont nombreux, mieux c'est pour leur fréquentation. À contrario, un cercle vicieux s'enclenche quand des arcades commencent à fermer, ce qui entraîne une baisse de la fréquentation qui provoque, à son tour, des fermetures en cascade. La coexistence entre grands et petits commerces est nécessaire. Les petits commerces se démarquent des grands en offrant des produits complémentaires et des services personnalisés, plus difficiles à fournir en grande surface.

Le cas de Mulhouse

Plusieurs villes appuient le développement du commerce de proximité en visant de grandes enseignes. Dans le jargon, on les appelle des

« locomotives », car elles attirent une clientèle qui va ensuite « flâner » dans le centre-ville. Cet axe stratégique a été suivi par la ville de Mulhouse en 2010. Elle n'hésite pas à démarcher les grandes enseignes françaises qui l'intéressent pour dynamiser le centre-ville. Et le résultat est là: en 2016, Mulhouse est l'une des rares villes hexagonales à avoir enregistré davantage d'ouvertures de commerces que de fermetures.

Les communes suisses ont également pris des mesures pour redynamiser leur centre-ville, la principale étant l'aménagement de celui-ci. Dans le canton de Soleure, Granges constitue un des exemples de réussite. Cette commune a complètement réaménagé son centre-ville. De l'avis de son maire de l'époque, le fait que les grands commerces s'y soient installés plutôt qu'en périphérie a été déterminant. À leur suite, des boutiques spécialisées, restaurants et petits artisans sont venus garnir les arcades du centre.

Genève: canton-ville de synergies

Sur le territoire du canton de Genève, la question de la périphérie et du centre au sein du canton ne se pose pas ou plus. L'étalement urbain est tel que les centres commerciaux sont englobés dans la ville et attirent les petits magasins dans leur sillage. Le PAV en sera la parfaite illustration avec le centre commercial de La Praille qui se retrouvera à proximité immédiate de nouveaux quartiers et commerces.

Le territoire du Grand Genève se trouve confronté à la problématique classique de centres commerciaux implantés loin des pôles de l'agglomération. En 2015, on dénombrait presque trois fois plus de surfaces commerciales de plus de 1000 m² en France voisine que dans le canton de Genève. Pour y faire face, les recettes sont les mêmes qu'ailleurs, à savoir développer des centres qui soient le plus attractif possible. Loin d'être en opposition, les grandes surfaces et les petits commerces ont un destin lié. ■

* Organisation des secours en cas de Catastrophe et de situation exceptionnelle du canton de Genève

transit'air SA
international transport since 1840

Makes the world smaller.

Geneva
+41(0)22 929 60 20
info@transitair.ch



www.transitair.ch

Grand Genève

La CCIG renforce son activité politique au sein du Forum d'agglomération

© Gilles Bertrand



Le Bureau du Forum d'agglomération avec, de gauche à droite, Michèle Tranda-Pittion (Urbanistes des territoires), Olivier Dufour (Club en fauteuil roulant Genève), Jean-Michel Thénard (Institut scientifique européen), Nathalie Hardyn (CCIG), Isabel Girault (SIA), Claude Farine (ATE).

Principale instance représentative de la société civile transfrontalière, l'agglomération du Grand Genève constitue une entité de plus en plus pertinente sur le plan politique et économique. Raison pour laquelle la CCIG a souhaité intensifier son influence régionale par le biais d'une participation accrue au Forum d'agglomération.

Le 28 septembre dernier, **Nathalie Hardyn**, directrice du département politique de la CCIG, a été élue présidente du collège économie du Forum d'agglomération du Grand Genève. Elle rejoint ainsi le Bureau de cette instance faisant partie de la gouvernance du Grand Genève. La CCIG double ainsi sa représentation puisque **Erik Simonin**, responsable de projets au département politique de la CCIG, représente également la Chambre au sein du collège économie.

Le Forum d'agglomération est composé de 60 structures représentatives de la société civile, réparties au sein de trois collèges définis à partir des trois piliers du développement durable : le collège économie, le collège environnemental et le collège social et culturel. Il agit comme organe de consultation et de discussion de la société civile transfrontalière à l'échelle du Grand Genève et est rattaché au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), la principale instance politique du Grand Genève composée d'élus genevois, vaudois et français.

Depuis sa création en 2013, le Forum a travaillé, émis des propositions et élaboré des avis sur plusieurs sujets clé pour l'agglomération transfrontalière comme le

financement des infrastructures d'intérêt d'agglomération, le projet de territoire Grand Genève 2016-2030, les projets d'agglomération 3 et 4, le tri des déchets et le plan Pact'Air. Il collabore actuellement au projet PACTE¹ de transition écologique du Grand Genève.

Une consultation de la société civile

Le projet PACTE, qui regroupe les différentes collectivités du Grand Genève, a pour objectif général de fédérer les initiatives franco-suisse en matière de transition écologique et de mettre en œuvre une stratégie intégrée d'aménagement de l'agglomération en vue de tendre vers un modèle viable et durable pour le territoire et ses habitants. Concrètement, il s'agit d'une consultation de la société civile visant à ouvrir des pistes de réflexion sur la meilleure manière d'aborder la transition écologique à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

Dans ce cadre, la CCIG veille notamment à ce que les outils envisagés correspondent également aux besoins des entreprises et ne péjorent pas outre mesure leurs activités économiques. C'est également une occasion de porter la vision du développement économique que prône la CCIG : celle qui conjugue de manière équilibrée les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS : www.grand-geneve.org/forum-agglomeration/

¹ Plan d'actions transfrontalier pour la transition écologique du Grand Genève

Votation du 13 février 2022

Interdire l'expérimentation animale ? Le débat refait surface

Le peuple suisse votera le 13 février 2022 sur l'initiative « Oui à l'interdiction de l'expérimentation humaine et animale – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès ». Lancée en 2017 par des citoyens saint-gallois, celle-ci exige une interdiction totale de l'expérimentation animale et humaine. Elle prévoit également d'interdire le commerce, l'importation et l'exportation de produits faisant directement ou indirectement l'objet d'expérimentations sur les animaux. Les débats sont vifs à ce sujet et la controverse dure depuis des décennies.

En effet, les Helvètes se sont déjà exprimés en 1985, en 1992 et en 1993 au sujet de l'expérimentation animale. Si chaque initiative présentait un angle différent, toutes ont été jusqu'ici rejetées par le peuple. Quant à celle qui sera prochainement soumise au vote, le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats l'ont rejetée à l'unanimité. L'objectif de réduire la souffrance animale est partagé par tous les milieux, cependant les opposants à l'initiative considèrent que la proposition d'abolir complètement l'expérimentation animale va trop loin et ne tient pas compte des intérêts en jeu dans leur ensemble.

Les élus ont notamment rappelé durant les débats que les conséquences seraient importantes sur la qualité des soins en Suisse et pour-

raient priver la population des médicaments indispensables. Si une partie des élus a mis en avant le besoin de développer la recherche sans animaux, d'autres ont également souligné que le nombre d'expérimentations animales était en baisse constante depuis les années 80.

C'est en effet à partir des années 1970 que des travaux ont mis en lumière le comportement, le psychisme et la conscience d'eux-mêmes des animaux. À la suite de plusieurs scandales en lien avec l'élevage industriel notamment, un tournant s'est opéré dans l'opinion publique suisse. En 1978, le peuple helvétique a accepté la Loi fédérale sur la protection des animaux (LPA), entrée en vigueur avec l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) en 1981. Cette loi a pour objectif de protéger la dignité et le bien-être de l'animal. Elle définit notamment l'atteinte à la dignité comme une contrainte imposée à l'animal, sans qu'elle ne soit justifiée par des intérêts prépondérants. Depuis, les évolutions juridiques ont amené une régulation de plus en plus rigoureuse sur l'expérimentation animale en Suisse.

Qu'exige le cadre légal suisse actuellement ?

La Suisse présente l'une des législations de protection animale les plus strictes au monde. Le statut juridique des animaux a notamment évolué avec la révision de la Loi sur la protection des animaux (LPA), qui

suite page 4



Pour toutes vos questions en santé et sécurité au travail, contactez-nous !

info@f4s.ch

+41 22 345 24 04

www.f4s.ch

■ **Votation du 13 février 2022**

Interdire l'expérimentation animale ? Le débat refait surface

... suite

datait de 1978. Avec la révision adoptée en 2005 par le Parlement, les modifications ont notamment impliqué que les animaux ne soient plus considérés comme des choses mais comme des êtres vivants, capables de ressentir et de souffrir. Dans le domaine de l'expérimentation animale, plusieurs ordonnances ont par la suite complété la législation en 2010.

Les principes de 3R

Les initiatives en faveur d'une régulation sont aussi venues du monde scientifique. Les principes des « 3R » ont tout d'abord été élaborés par la communauté scientifique dans les années 60. Ces principes ont pour but de toujours privilégier les méthodes alternatives à l'expérimentation animale lorsqu'elles sont plus pertinentes (« replace »), à limiter autant que possible le nombre d'animaux utilisés (« reduce ») et à minimiser leurs contraintes (« refine »).

Ces principes ont été ancrés dans la LPA à partir de 1993. Ainsi, l'utilisation de chaque animal de laboratoire doit faire l'objet d'une autorisation. Les expériences sur animaux ne sont autorisées que s'il n'existe pas d'alternative. Par conséquent, les scientifiques doivent déposer une demande expliquant l'intérêt de l'expérience et le niveau de stress auquel les bêtes peuvent être soumises durant celle-ci. Cette demande est ensuite évaluée par une commission cantonale ad hoc. Des organisations de protection des animaux siègent également dans ces commissions, qui formulent après examen de la demande une recommandation à l'attention de l'office vétérinaire cantonal. C'est finalement ce dernier qui délivre ou non l'autorisation. La décision tient compte des intérêts de tous, notamment en mettant dans la balance le bénéfice attendu pour la société et la souffrance des animaux.

À quoi sert l'expérimentation animale ?

Si de plus en plus de méthodes alternatives génèrent des résultats fiables, elles ne permettent toutefois pas toujours de reproduire des maladies ou des organismes entiers dans toute leur complexité. L'utilisation des modèles animaux s'avère particulièrement nécessaire pour la recherche sur les maladies graves telles que certains cancers, leucémies, scléroses multiples ou encore pour la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson. Dans la médecine vétérinaire,

les vaccins pour les animaux de compagnie et d'élevage nécessitent également des expérimentations préalables. Tant pour garantir la valeur des observations que pour répondre aux principes éthiques de la médecine humaine, les expérimentations sont donc parfois nécessaires pour la recherche sur des maladies graves ou le développement de nouveaux traitements.

L'expérimentation animale est également essentielle en recherche fondamentale, servant à mettre en lumière des processus biologiques qui forment la base indispensable de connaissances pour développer de nouvelles thérapies. En Suisse, où le secteur de la recherche est particulièrement fort, les progrès médicaux ont été réalisés notamment grâce à la possibilité de pouvoir mener des expérimentations animales quand cela a été nécessaire. D'autres branches telles que l'agriculture, la médecine vétérinaire et l'industrie alimentaire bénéficient aussi des connaissances développées avec l'expérimentation animale.

Quelles conséquences pour la Suisse en cas d'acceptation ?

Avec une abolition totale de l'expérimentation humaine et animale, l'initiative rendrait impossible en Suisse la recherche sur les médicaments, les essais cliniques dans les hôpitaux, ainsi que la recherche fondamentale des universités et des milieux académiques. Le secteur de la santé publique en serait donc fortement impacté, tant sur le plan de la formation médicale que de la qualité des traitements. La population n'aurait en outre plus accès aux dernières avancées médicales.

Par ailleurs, une interdiction aurait des effets négatifs majeurs pour la recherche et l'innovation en Suisse, ainsi que pour l'économie et l'agriculture. Enfin, sur le plan administratif et légal, son application serait en contradiction avec les engagements internationaux de la Suisse et particulièrement difficile à mettre en œuvre du point de vue des contrôles. La question de l'application est importante, dans la mesure où elle risquerait d'accroître le phénomène de délocalisation des tests. Or, de ce point de vue, une délocalisation ne serait pas dans l'intérêt de la protection des animaux, puisque les exigences en la matière sont souvent moins sévères qu'en Suisse. ■

Délégation économique et congrès

Genève à l'honneur au Congrès mondial des chambres



Dans le cadre de la 12^e édition du Congrès mondial des chambres, la CCIG a conduit une délégation d'une vingtaine d'entrepreneurs genevois à Dubaï. Au dernier jour du congrès, le témoin a en outre été passé à la CCIG, qui s'est vu attribuer l'organisation de la 13^e édition du Congrès, en 2023.

À l'issue d'un programme de trois jours, rythmé par 44 sessions qui ont vu quelque 80 orateurs s'exprimer devant près de 1500 délégués, présents physiquement ou par visioconférence, le Congrès mondial des chambres s'est conclu par le passage du témoin à la CCIG. Celle-ci a en effet été choisie, début 2020, pour organiser le 13^e Congrès mondial des chambres, qui se tiendra à Genève du 21 au 23 juin 2023, sous l'intitulé « Achieving shared prosperity through multilateralism ».

À cette occasion, Fabienne Fischer, conseillère d'Etat en charge de l'économie et de l'emploi, s'est exprimée par visioconférence. Elle a notamment souligné à quel point elle était convaincue que l'évolution du libre-échange et du commerce mondial, quels que soient les secteurs et les types d'entreprise, serait influencée par les actions en faveur de la durabilité. Elle s'est dit convaincue que « les innovations nécessaires ne viendront pas des seuls gouvernements. Elles seront issues de la collaboration entre instituts de recherche et secteur privé ».

Pour sa part, Vincent Subilia a rappelé que le multilatéralisme était en perte de vitesse et qu'il importait de le remettre au centre des



De gauche à droite, Vincent Subilia, Hamad Buamim, président de la Chambre de commerce de Dubai et président de la Fédération mondiale des chambres de commerce, Frank Eggmann, consul général de Suisse à Dubaï, et John H.W. Denton, secrétaire général de la Chambre de commerce internationale.

débats. Il a ainsi souligné que « les questions internationales sont de plus en plus souvent abordées par un large éventail d'acteurs. Or, la multiplicité des acteurs qui compo-

sent l'écosystème genevois génèrent des solutions qui méritent d'être largement partagées pour relever les défis systémiques qui s'imposent à nous. » ■



À l'occasion de la présentation du congrès de 2023, échange entre Vincent Subilia et Julien Tornare, CEO de Zenith, sur le rôle des chambres de commerce aujourd'hui.



Les délégués de tous les continents se sont succédé sur le stand de la CCIG.

Le prochain CCIGinfo reviendra plus en détail sur le programme « business » de la délégation.

RAPPEL Pour tout savoir sur le Commerce international

La lettre d'information du Commerce international paraît désormais une fois par mois avec pour but de compiler diverses informations, événements et services destinés spécifiquement aux entreprises qui s'intéressent aux marchés internationaux.

Pour s'y inscrire : www.ccig.ch, tout en bas de la page d'accueil, cliquer sur « Inscrivez-vous aux newsletters de la CCIG ».

Innovation

Financer les bonnes idées des entreprises !

Lors de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, la CCIG, partenaire de l'événement depuis trois ans, a accueilli dans ses murs un séminaire qui présentait la contribution d'Innosuisse et comment y faire appel lorsqu'on est une PME ou une start-up.



Matthias Kuhn, associé d'Unitec, rappelle que la Suisse doit son 1^{er} rang mondial de l'indice d'innovation de l'OMPI notamment à sa capacité de collaboration entre ses universités et ses entreprises.

L'environnement économique actuel est très compétitif. Les universités et les organismes de soutien peuvent jouer un rôle décisif dans la capacité des PME à innover, quel que soit leur secteur d'activité. Pour soutenir ce potentiel d'innovation, de multiples ressources sont à disposition des entrepreneurs et chefs d'entreprises en Suisse. Face au vide laissé par le financement européen de l'innovation dans les PME, il est essentiel de connaître et d'utiliser les ressources financières mises à disposition par la Confédération. Innosuisse est l'un de ces dispositifs.

« La Suisse figure au 1^{er} rang mondial de l'indice d'innovation de l'OMPI*. Elle le doit notamment à sa capacité de collaboration entre ses universités et ses entreprises », s'est réjoui Matthias Kuhn, associé d'Unitec, structure de transfert de technologie de l'UNIGE. Innosuisse, l'agence suisse pour l'encourage-

ment de l'innovation, organe national indépendant, permet aux entreprises, start-up ou PME de lancer efficacement un projet au travers d'un contrat avec une structure académique. Innosuisse soutient principalement l'innovation basée sur les sciences, développée de manière conjointe par les entreprises et les instituts de recherche. Elle soutient les deux parties de manière flexible.

Cela permet de mieux affronter cinq obstacles récurrents : les coûts, les risques, les difficultés de financement, le manque de main d'œuvre qualifiée et les réglementations étatiques. Une fois le processus validé, ce qui est le cas avec plus de la moitié des dossiers, Innosuisse apporte un soutien sous diverses formes et s'assure du suivi au travers d'un rapport intermédiaire. Cela passe par la mise à disposition d'un coach, mais avant tout d'un financement aux universités (dont les HES) pour des

projets R&D d'entreprises. L'an dernier, Innosuisse a ainsi pu distribuer une enveloppe de 314 millions de francs à 472 projets. « Si les instituts de recherche peuvent obtenir des financements d'Innosuisse sans partenaire industriel, la majorité des projets financés ont lieu avec un partenaire. Il en résulte, pour les produits et services développés en commun, un accès au marché plus rapide et répondant aux besoins réels », précise Matthias Kuhn.

Partenariat public-privé apprécié

La société Topomat, créée il y a 20 ans, a témoigné des bienfaits d'un appui d'Innosuisse dans le développement de ses projets. Désormais, ce spécialiste de la topographie en 3D compte 15 collaborateurs. « La collaboration avec l'UNIGE et l'HEPIA s'est opérée avec la modélisation numérique du sous-sol genevois, la première fournissant ses compétences informatiques, la seconde son savoir-faire géographique et l'entreprise concrétisant la démarche », a relevé la professeure de l'UNIGE **Giovanna Di Marzo Serugendo**. « Le projet initial a été refusé, mais nous avons eu la possibilité de retravailler le dossier, validé la seconde fois », a relevé le CEO de Topomat **Stéphane Couderq**.

La cible économique visée est celle des professionnels du territoire, de l'ingénieur mobilité au technicien SIG. Topomat a également permis d'enrichir le site SITG, une base de données de l'Etat accessible en

open data depuis 30 ans. « Il est souvent indispensable de faire appel à des sponsors ou de solliciter des prêts bancaires pour payer des salaires et les frais courants, relève encore Stéphane Couderq, mais cette démarche n'est alors plus du ressort d'Innosuisse. »

Les PME doivent être très réactives à cette concurrence et continuellement chercher des nouvelles opportunités. Pour cela, elles se

doivent innover. C'est en s'associant aux institutions de recherche, à la pointe de la science et de la recherche que la capacité d'innovation des PME est la plus grande. En conclusion, dans un contexte compétitif, l'appui d'un savoir-faire universitaire et d'un financement fédéral n'est pas à négliger pour les entreprises suisses, qui n'ont hélas pas toujours le réflexe d'actionner de tels leviers parfois salvateurs. ■



© Innosuisse/ Sébastien Cretiaz

Les outils du dispositif

Chèque d'innovation

Il s'agit d'un subside jusqu'à hauteur de CHF 15 000 pour les services scientifiques d'un partenaire de recherche. En 2020, 497 chèques « innovation » ont été remis à des projets en développement dans des universités, permettant de vérifier la faisabilité d'un projet avant sa concrétisation.

Ils permettent de financer une étude préliminaire, telle que le développement d'un concept, la réalisation d'une étude de faisabilité d'une idée ou la réalisation d'analyses du potentiel d'innovation et du marché pour des procédés, des produits, des services ou de la technologie.

Un bon est accordé à la PME ; un court rapport est fourni par le partenaire de recherche concernant l'utilisation des fonds et les développements prévus. Le rapport est co-signé par la PME.

Projet d'innovation

Il s'agit d'un partenariat entre une entreprise (PME principalement) et un établissement de recherche (universités, HES ou autre centre de recherche selon LERI). Le projet d'innovation est clairement défini par étapes précédant le développement de prototypes.

* Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle

Pour une prospérité économique et durable, le Diagnostic Durabilité

Vous souhaitez intégrer les objectifs de durabilité dans votre stratégie d'entreprise mais ne savez pas par où commencer ?

La CCIG vous propose deux options :

- Des services à la carte (Diagnostic de performance environnementale, Eco-innover son modèle d'affaire, Empreinte carbone).
- Deux demi-journées d'atelier de sensibilisation, en petit groupe

Pour en savoir plus : www.ccig.ch/diagnostic-durabilite



Formation

Développer ses compétences en management

La CCIG s'associe à **Cursus Formation** pour proposer des formations en management et leadership à ses Membres. Focalisées sur la pratique, ces formations délivrent des outils concrets, transférables dans son quotidien professionnel.

La méthodologie allie réflexion et mise en situation grâce à un partage d'expériences avec d'autres participants et environnements. Ces cours sont assurés par des formateurs, tous praticiens experts dans leur domaine d'intervention et au bénéfice d'une longue expérience de l'animation. Cursus Formation (voir encadré) accompagne en effet plus de 500 collaborateurs chaque année et propose environ 30 formations continues en management.

À qui s'adressent ces formations ?

Aux cadres, managers, chefs de projets et responsables d'équipe souhaitant renforcer leurs compétences en management et leadership afin d'être plus efficaces dans leur fonction, de s'approprier des outils pragmatiques à utiliser directement au sein de leur entreprise et d'étoffer un réseau de contacts.

Quatre formations pour les Membres

Déléguer et responsabiliser, les bonnes pratiques managériales
Confier certaines tâches à ses collaborateurs est parfois compliqué et la délégation est souvent vécue

comme une perte de contrôle. Pourtant, si ses collaborateurs manquent d'autonomie et si nombre de tâches s'accumulent sur son bureau, il est grand temps pour le manager de penser à partager ses responsabilités. Mais comment s'y prendre pour que le collaborateur vive la délégation comme une réelle opportunité de développement et qu'il en ressorte grandi, tant en termes de compétences que de motivation ? Et comment garantir que le travail effectué sera à la hauteur des attentes ? Cette formation permettra de s'approprier une méthode pragmatique et efficace pour gagner en confiance dans l'art de déléguer.



Gestion du temps pour Manager

Les journées de travail ne suffisent plus ? Séances, projets, mails, imprévus, interruptions fréquentes, une équipe qui le sollicite régulièrement et un supérieur qui en ajoute encore une couche ? Tout s'accumule pour le manager, pourtant, on ne s'arrête pas ! Dans ces conditions, on tente de parer au plus pressé... mais que faire pour véritablement retrouver le contrôle de ses journées ? Comment prendre soin de son équilibre de vie ? Cette formation fournira des outils et des méthodes pragmatiques qui tiennent compte de ses

réalités. Chacun sera capable de placer les bonnes priorités dans tous les domaines de sa vie. En combinant théorie, réflexions, exercices et échanges d'expériences, ce cours permettra d'optimiser son organisation et d'améliorer son efficacité.



La négociation professionnelle

Qu'on soit cadre, manager, chef de projets ou spécialiste, on est amené à négocier dans ses activités professionnelles et a besoin d'outils pour faire face à tout type de négociation dans une perspective constructive. Basée sur la théorie d'Henri Jean Tolonne, cette formation amènera aux participants des approches et outils concrets pour aborder la négociation avec un esprit « win-win ».



Prise de parole en public – d'acteur à auteur

Aujourd'hui, chacun est amené à communiquer, que ce soit avec ses collègues, ses clients ou son entourage. Mais comment mobiliser le stress de la prise de parole pour servir le discours ? Comment s'assurer que l'image que l'on donne résonne avec le propos ? Comment captiver un auditoire ? Les techniques d'improvisation théâtrale permettent de développer et d'exercer sa capacité à communiquer. Les nombreux exercices et outils de cette formation accompagneront le participant du statut d'acteur à celui d'auteur pour une meilleure maîtrise de la prise de parole en public afin de faire passer son message auprès de son auditoire. ■



POUR EN SAVOIR PLUS :
www.ccig.ch/formationmanagement

Covid-19

Une aide à la reprise via un partenariat lémanique

La situation liée à la pandémie, aux mesures sanitaires et aux aides en vigueur n'a cessé d'évoluer ces derniers mois. La CCIG et la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) ont mis en place conjointement, avec le soutien d'une entreprise de la région, une **Cellule lémanique d'aide à la reprise**. C'est pourquoi, depuis le début du mois de novembre, les entreprises genevoises et vaudoises peuvent profiter d'un accompagnement gratuit à la digitalisation délivré par des prestataires spécialisés.

La crise sanitaire et ses conséquences ont accéléré la transformation numérique et entraîné de profondes évolutions. Pour certains secteurs, se digitaliser est ainsi aujourd'hui une condition de survie. Les nouveaux outils numériques doivent être intégrés dans les processus internes des entreprises comme dans leurs pratiques managériales, et certaines entreprises – notamment les petites – se sentent parfois dépassées. Pour rester compétitives, elles savent qu'elles doi-

vent agir plutôt que subir cette transformation, mais comment ? Les chambres de commerce et d'industrie genevoise et vaudoise leur offrent un appui.

À qui s'adresse cet appui ?

Après le Guichet-conseil Covid, ouvert durant l'été à la CCIG et à la CVCI, la Cellule lémanique d'aide à la reprise offrira aux dirigeants de PME et aux indépendants des cantons de Vaud et de Genève un accompagnement en matière de transition numérique. Avec l'appui de quatre prestataires lémaniques spécialisés, une évaluation diagnostique (environ 8 heures) leur permettra d'identifier les possibilités propres à leurs activités.

Comment est-il financé ?

Cet accompagnement inédit a pu être mis en place grâce au financement apporté par une entreprise de la région, soucieuse de soutenir ses pairs. Pour une raison de coût, le nombre de bénéficiaires de cette offre sera toutefois limité à quelques dizaines d'entreprises ou indépendants. Les premiers inscrits seront les premiers servis. ■

Les entreprises peuvent consulter les offres des partenaires sur le site internet de la CCIG à l'adresse www.ccig.ch/cellule et prendre contact avec eux directement.

Industrie-Genève

Des technologies pour certifier la qualité des processus

Le magazine « Le Monde de Demain » diffuse en décembre sur Léman Bleu sa 28^e émission, qui traite de **l'innovation au service du contrôle qualité des entreprises**.

Cette émission comprend l'interview en plateau de **Livio Elia**, CEO d'Eskenazi. Dans le reportage, on entend également **Antoine Benoit**, fondateur d'Angara Technologies et **Vahid Fakhfouri**, ingénieur à QMT Group. ■



Livio Elia, CEO d'Eskenazi, était l'invité de Delphine Seittiee sur le plateau de Léman Bleu.

INDUSTRIE-GENÈVE.CH
#LE MONDE DE DEMAIN

Pour voir la 27^e émission du « Monde de demain », qui porte sur le **photovoltaïque**, cliquez sur <https://tinyurl.com/LeMondededemainNo27>



Cursus Formation, un centre plus que centenaire



Créé en 2020 à Lausanne, Cursus Formation est un centre de compétence regroupant trois des plus prestigieuses écoles professionnelles en Suisse romande cumulant plus de 100 années d'enseignement :

- **Virgile Formation**, spécialisée en finance, comptabilité et controlling (1992)
- **CRQP**, qui se concentre sur les ressources humaines et l'administration (1964)
- **CRPM**, dédiée au management (1978), fondée par les Chambres de commerce romandes.

Cette société, dédiée à la formation continue d'adultes, prépare à des certifications reconnues, dont plusieurs Brevets et Diplômes fédéraux. Près de 25 collaborateurs et 300 formateurs font partie de Cursus Formation.

VOIR AUSSI : www.cursus-formation.ch

Covid-19

Pour un nouveau souffle !



La CCIG a lancé sa campagne pour promouvoir la vaccination contre le Covid; elle est intitulée **#Vacc1 Pour un nouveau souffle!** Cette campagne souligne la nécessité d'agir ensemble pour sortir le plus rapidement de la crise sanitaire et économique liée au Covid. Encourager la vaccination reviendrait ainsi à donner un nouveau souffle à tous.

Lancée en parallèle de la campagne nationale, dans le but de la soutenir, cette campagne se décline sur les réseaux sociaux au fil des semaines sous forme d'interviews vidéo d'entrepreneurs et de personnalités genevoises qui témoignent de leurs raisons pour soutenir la vaccination, des améliorations apportées à la vie en entreprise et des mesures prises pour faciliter l'accès à la vaccination pour leurs collaborateurs.

Le conseiller d'Etat en charge de la santé, **Mauro Poggia**, fait partie des personnalités interrogées, de même que le professeur **Idris Guessous**, chef du service de médecine de premier recours aux HUG. À côté des vidéos, des visuels mettent en

lumière à tour de rôle les arguments qui militent pour la vaccination. Sont ainsi soulignés, notamment, la nécessaire solidarité avec les personnes vulnérables, les sorties rendues possibles – sous certaines conditions – grâce au pass sanitaire, l'économie revigorée avec des entreprises qui reprennent une activité et peuvent à nouveau embaucher.

« La Chambre a, de longue date, soutenu que la vaccination était le moyen le plus efficace de sortir de cette crise qui s'éternise, rappelle Vincent Subilia, directeur général de la CCIG. Nous avons la chance que des vaccins aient été développés en un temps record, utilisons-les! C'est dans cet esprit que nous avons lancé cette campagne. Nous sommes tous attachés à notre liberté et cette pandémie, avec son cortège d'obligations et d'interdictions, est pénible. Mais la liberté ne va pas sans responsabilité ni solidarité. La responsabilité, c'est d'utiliser des moyens disponibles pour écourter la pandémie. La solidarité, c'est, à défaut de nous faire vacciner pour notre propre confort, de le faire pour les plus fragiles. » ■

Pour voir les vidéos déjà publiées : <https://tinyurl.com/PourUnNouveauSouffle>



Solidarité

Rendre son autonomie au réfugié au travers de l'artisanat



© UNHCR/Sajma Bashir

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est à la base d'un modèle économique innovant et dynamique intitulé MADE51. Celui-ci propose des produits artisanaux, au design contemporain et de qualité, fabriqués par des entreprises sociales employant des réfugiés.

Interview de **Cristina Davies**, directrice exécutive de la **Fondation suisse du HCR, Switzerland for UNHCR**

En quoi consiste exactement MADE51 ?

Il s'agit d'un modèle qui favorise l'inclusion économique des réfugiés dans les chaînes de valeur mondiales. Il met en avant les compétences artisanales des personnes déplacées sur tous les continents. 19 entreprises sociales sont actuellement impliquées dans ce réseau qui développe des produits, ensuite revendus à des consommateurs dans le monde. C'est aussi un moyen concret d'aider les réfugiés à gagner un revenu et à retrouver une dignité.

MADE51 actionne donc des leviers auxquels sont sensibles les entreprises ?

Oui, car il est basé sur l'échange et l'entrepreneuriat, et non sur un soutien unilatéral. Pour le HCR, le fait de cibler les entreprises et le domaine privé est essentiel, car ce secteur a une force de frappe déterminante pour appuyer nos actions. Et n'oublions pas que les donations bénéficient de déductions fiscales.

En clair, de quels produits et de quels artisans parle-t-on ?

Les produits MADE 51 sont autant des petits paniers en osier que des serviettes brodées, ou encore des peluches pour enfants, conçus par des réfugiés d'origine africaine, asiatique ou d'Amérique latine. L'idée est que ces derniers deviennent autonomes en obtenant un revenu issu de la fabrication de ces articles, comme le feraient d'autres citoyens du monde.

Ce type de modèle est aussi dans « l'air du temps » ?

Oui, pleinement, il y a désormais une sensibilité aigüe autour du principe de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Notre ambition est d'amplifier l'information directement auprès des entreprises et de multiplier les partenariats avec des



enseignes qui peuvent en faire le relais lors d'événements ou de collections. La période Covid a logiquement freiné l'expansion de ce réseau, qui désormais reprend son cours habituel.

Les réfugiés se comptent-ils par millions dans le monde ?

Oui, selon les dernières statistiques en 2021, 84 millions de personnes ont été obligées de fuir. Celles-ci ne demandent qu'à faire connaître leur savoir-faire, mais elles sont souvent empêchées de travailler en raison de lois et règlements.

De façon générale, quelle est la mission du HCR dans laquelle vous vous inscrivez ?

Depuis près de 70 ans, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés a pour mission de sauver des vies et protéger les droits des réfugiés. Elle agit en priorité pour les situations d'urgence, mais s'occupe aussi d'aspects en lien avec le développement. L'organisation plaide aussi cette cause auprès des autorités compétentes et mobilise les ressources essentielles pour mener à bien ses opérations. Cette organisation, dont nous sommes le partenaire national, devait initialement exister cinq ans. Elle a finalement vu son mandat se pérenniser. De par son statut fragile, le réfugié a souvent été instrumentalisé et persécuté. Nous œuvrons pour inverser cette tendance. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FONDATION SWITZERLAND FOR UNHCR : www.unrefugees.ch/fr

Les motards ne doivent pas être stigmatisés !

Un groupe de citoyens et politiciens vient de lancer une pétition municipale en Ville de Genève. Objectif : s'opposer à la verbalisation des propriétaires de deux-roues motorisés qui se parquent sur les trottoirs, souvent faute de places disponibles ailleurs !

Les milliers de conducteurs de deux-roues motorisés, motards et scootéristes, frémissent : ils sont depuis ce mois de novembre la cible de l'Etat de Genève qui, après une phase d'information, veut les verbaliser lorsqu'ils garent leurs engins sur les trottoirs et non sur des cases de stationnement dédiées. Le problème est que le nombre de celles-ci est largement insuffisant. Si des emplacements ont certes été créés ces dernières années, ils ne peuvent théoriquement suffire aux 57 000 deux-roues motorisés enregistrés sur le canton (statistique du 31 décembre 2019).

L'intention n'est pas de contester le problème que posent ces engins sur les trottoirs, mais de demander de ne pas sévir avant que de vraies solutions ne soient trouvées. Les signataires de la pétition formulent les demandes suivantes auprès de la Ville de Genève et des autorités cantonales :

- Diffusion d'un tout-ménage d'information
- Campagne de sensibilisation sur le terrain avec la pose de « cravates informatives » sur les deux-roues motorisés mal stationnés dans un certain nombre de secteurs du canton
- Campagne d'affichage, principalement en Ville de Genève
- Campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux.

En outre, elle invite l'Etat à :

- Ne pas verbaliser les véhicules deux-roues motorisés mal stationnés tant qu'un nombre suffisant de places disponibles ne peut pas être garanti
- Faire une évaluation sérieuse du manque de places en comptabilisant les véhicules mal stationnés
- Effectuer une analyse précise des places pouvant encore être créées en zone urbaine
- Fournir des statistiques sur le nombre de « cravates informatives » distribuées entre juin et novembre 2021.



■ POUR VOIR LA PÉTITION : <https://chng.it/JPzCfRCf>

Étude économique 2021

Effets économiques de la pandémie: constats et leçons pour le futur

Sous le titre « **Genève est-elle prête pour la prochaine crise ?** », la 14^e Étude économique publiée par la CCIG et la BCGE, en collaboration avec l'OCSTAT, a pour objectif d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur l'économie genevoise et de formuler des éléments de réflexion permettant d'en tirer des enseignements. Cette étude, dont la rédaction a été confiée à **Giovanni Ferro Luzzi** et **Sylvain Weber** de l'Ireg (Institut de recherche appliquée en économie et gestion), constitue la première compilation de données – suisses et genevoises – portant sur plusieurs aspects de l'économie, tout en les plaçant dans une perspective historique. Les points saillants.

En Suisse, la contraction du PIB en 2020 (2.3 %) a été relativement modérée alors que son affaïssissement au deuxième trimestre de la même année a été le plus fort jamais enregistré sur trois mois. La disparité entre ces deux données montre que la crise a très rapidement déployé ses effets mais que l'économie a vite rebondi.

À Genève, c'est notamment grâce au commerce extérieur que le PIB a pu rebondir rapidement (l'industrie pharmaceutique et les activités financières, par exemple, ont fait preuve d'une grande résilience).

La crise a provoqué l'augmentation du taux de chômage la plus abrupte jamais observée en l'espace de trois mois: entre février et mai 2020, la hausse a été de plus de 33 %. Elle a également engendré une explosion du nombre de travailleurs soumis à la réduction de l'horaire de travail (RHT): plus de 100 000 en avril 2020. Les secteurs dans lesquels le chômage est élevé sont également ceux dans lesquels les RHT sont le plus utilisées.

Si Genève a relativement bien résisté à la crise, c'est vraisemblablement grâce à son tissu économique diversifié, aux conditions cadre propices telles que les lois relatives à l'équilibre des comptes et le frein à l'endettement ainsi qu'à l'extension des mesures de RHT et des aides financières aux entreprises. ■

■ POUR VOIR LE TEXTE COMPLET: www.ccig.ch/blog



Agenda

Commerce international

Janvier-février 2022 à la CCIG

Maîtriser la culture des affaires chinoise



Cette formation, organisée en partenariat par la CCIG, la Haute école de gestion de Genève et la Chambre de Commerce Suisse-Chine, se divise en cinq modules qui peuvent être suivis ensemble ou séparément:

Lundi 24 janvier de 13h30 à 17h30

La Chine d'aujourd'hui

Lundi 31 janvier de 13h30 à 17h30

La gestion interculturelle dans la mise en œuvre commerciale

Lundi 7 février de 13h30 à 17h30

L'étiquette chinoise des affaires

Lundi 21 février de 13h30 à 17h30

L'impact du confucianisme

Lundi 28 février de 13h30 à 17h30

Le futur développement économique de la Chine

La formation sera animée par **Madame Qingshun Zou** et un exemplaire de son ouvrage « Maîtriser la culture des affaires chinoise » sera remis à chaque participant.

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG. Paraît 12 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Mohamed Atiek, Marguerite Bouillet, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Alexandra Rys, Erik Simonin, Morgan Tinguely

Publicité:
HP media SA, tél. 022 786 70 00

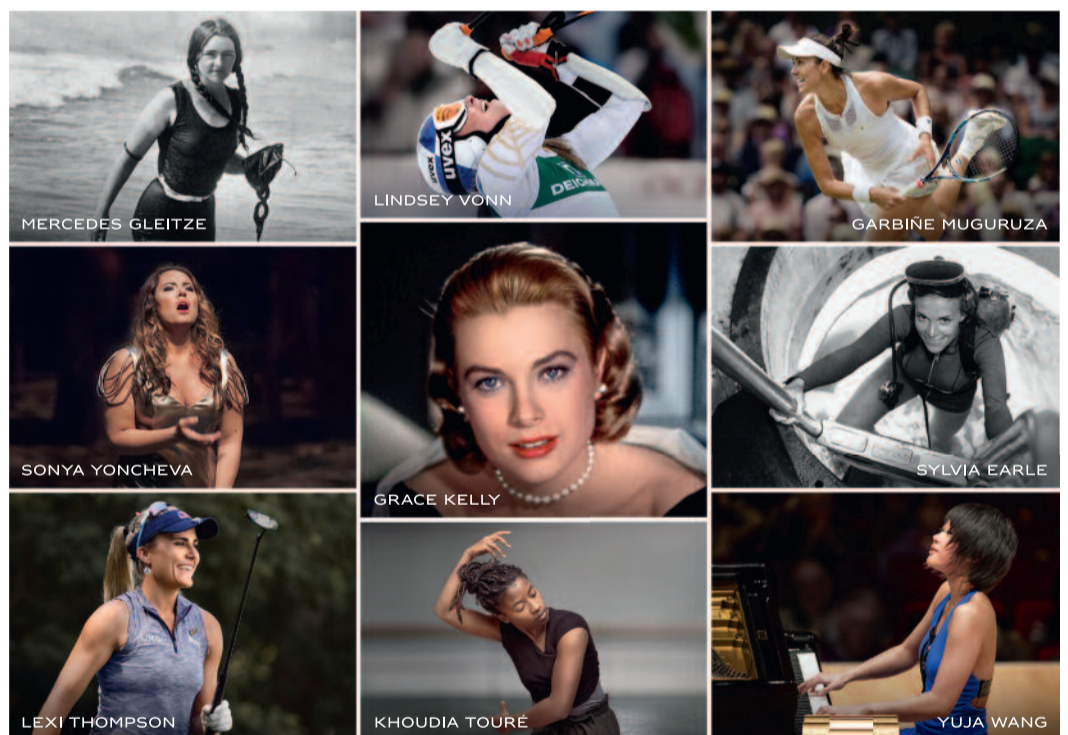
Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations: publications@ccig.ch



Maison de l'économie
Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève
Tél. + 41 (0)22 819 91 11
Fax + 41 (0)22 819 91 00
www.ccig.ch



© ROLEX SA, 2021. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

« CLASSIQUE » ?

« Une montre classique, conçue pour une femme. » C'est ainsi que certains décriraient l'Oyster Perpetual Lady-Datejust. Ils ont peut-être raison. Depuis près d'un siècle, Rolex conçoit et fabrique des montres adaptées à tous les poignets féminins avec les mêmes critères d'excellence que pour les modèles qui ont façonné sa légende. Toujours à la recherche de la norme la plus exigeante. Alors, si « classique » veut dire perpétuer la tradition tout en conjuguant élégance et précision, grâce et résistance, beauté et performance technique, il s'agit effectivement d'une montre classique conçue pour une femme. **La Lady-Datejust.**

#Perpetual



OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST

ROLEX

PLATINE

SKYNIIGHT

OR



ARGENT



BRONZE

